



Wallonie

VILLE DE  
**NEUFCHÂTEAU**

**ANNEXE 25**

permis d'urbanisme n° 4533

**URBANISME**  
**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal de Neufchâteau fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est **M. et Mme VANESCH - BARTIAUX** demeurant **Rue de la Justice, NEU 10 à 6840 Neufchâteau**.

Le terrain concerné est situé **Voie du Charbonnier, 27 à 6840 Neufchâteau** et cadastré ou l'ayant été **Division 2, section B n°1283L**.

Le projet consiste en : **construction d'une habitation**, et présente les caractéristiques suivantes :  
*Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation.*

*Ecart sollicités :*

- *front de bâtisse obligatoire : une partie de la façade du rez-de-chaussée est décalée de 95cm pour dégager un espace couvert devant l'entrée ;*
- *respect du relief du sol : déblais pour une terrasse extérieure et pour l'accès garage ;*
- *porte de garage à 11 m de l'axe de la voirie : la porte projetée est située à +- 10,47m de l'axe de la voirie ;*
- *volume principal dans un rectangle capable dont le rapport façade / pignon est compris entre 1,1 et 1,5 : le projet prévoit un rapport de 0,9 ;*
- *profondeur du volume principal de maximum 12m : la profondeur du volume projetée est de 14,40m ;*
- *matériau soubassements : utilisation de panneaux de ton gris foncé ;*
- *matériau élévations : utilisation de 2 matériaux (bois et pierre du pays) ;*
- *souche de cheminée : utilisation de l'inox ;*
- *verticalités : certaines baies sont à tendance horizontales ;*
- *rythme : rapport entre les pleins et les vides inférieur à 2 ;*
- *encadrement : aucun encadrement n'est prévu ;*
- *aération WC : WC de l'étage aéré avec VMC ;*

Le dossier peut être consulté (sur rendez-vous au 061 / 27 50 94) durant les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 16h à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur MAYNE Pascal (Service urbanisme - 061 / 27 50 94 – pascal.mayne@neufchateau.be) dont le bureau se trouve Grand-Place 3 à 6840 Neufchâteau.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09 janvier 2024 au 25 janvier 2024 au collège communal** (référence du dossier : permis d'urbanisme numéro 4533) :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de Neufchâteau, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [commune@neufchateau.be](mailto:commune@neufchateau.be)